



**CTL 87 DU 22/11/2022**

## **DECLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

Ce CTL est vraisemblablement le dernier.

En effet, après les élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre prochain, nous siégerons à compter de janvier 2023 en CSA.

Par ailleurs, l'application de cette loi a aussi largement ouvert les possibilités de recrutement de contractuels sur l'ensemble des missions de la DGFIP.

Après avoir embauché 766 contractuels en 2021, la DGFIP envisageait d'en recruter 1000 en 2022. Si la cible de 1000 contrats signés est atteinte, cela signifie que 20 % des recrutements totaux à la DGFIP en 2022 seront des recrutements par contrat. A ce rythme dans 10 ans, la DGFIP sera composée de 20 % de contractuels.

La direction générale ne s'est pas privée de cette possibilité et la DDFIP 87 s'est engouffrée dans la brèche.

L'alliance CFDT-CFTC ne s'oppose pas, dans certaines situations, au recrutement de contractuels dans la mesure où ces recrutements se portent sur des emplois rares et non pérennes. Mais, elle s'oppose à la politique actuelle de la DGFIP qui recrute massivement depuis septembre 2021 sur des emplois de C et B pour occuper des missions dans les SIP, les SIE trésoreries et SGC. Aujourd'hui, et parcequ'elle a mené une politique RH uniquement budgétaire, la DGFIP n'a plus d'autres choix si elle veut que ses missions soient accomplies au quotidien : recruter des contractuels.

Or, ce mode de recrutement n'est satisfaisant ni pour les personnels recrutés, ni pour les agents titulaires déjà en poste. Les contractuels sont souvent recrutés sur des contrats d'une durée de 3 ans maximum avec certes des possibilités de renouvellement, mais aucune possibilité de titularisation.

Les personnels contractuels ne sont pas responsables de leur mode de recrutement et ils ont une épée de Damoclès avec le possible non renouvellement de leur contrat.

Pour les personnels, ces différents types de recrutement peuvent aussi engendrer tensions, divisions et concurrence au sein des services, voire menacer la cohésion des unités de travail. Pour toutes ces raisons, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 reste attachée au principe du concours, vecteur d'égalité des chances dans l'accès aux emplois quelles que soient les catégories.

Pour bon nombre de nos collègues, la coupe est pleine. L'alliance CFDT-CFTC Finances Publiques s'appuie sur son actuel programme de visites de postes pour tirer encore une fois le signal d'alarme. Il est encore temps de se poser les bonnes questions en ayant pour objectif de s'interroger sur une meilleure gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences afin d'assurer pour l'avenir du service public de la DGFIP les meilleures conditions de fonctionnement, et surtout pour les personnels, les meilleures conditions d'exercice de leurs missions indispensables.

Enfin, nous voici réunis pour un CTL purement informatif ! Les OS ne pourront simplement s'exprimer que sur un point à l'ordre du jour... les procès verbaux des CTL ! Ou comment voter pour ce que nous avons déjà dit.

Nos deux organisations syndicales en alliance, depuis 2019, sur le département, se permettront de compléter l'ordre du jour au titre des questions diverses pour aborder deux points importants :

- la réhabilitation de l'immeuble Cruveilhier
- la note d'organisation des PCRPs et du contrôle des particuliers du 31/10/2022.

Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN, élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.